

**CONVOCAATION A LA
SEANCE PUBLIQUE
DU CONSEIL COMMUNAL**

En application des articles 12 et 13 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, le conseil communal est prié de bien vouloir se réunir en la salle des séances de la mairie au château d'Erpeldange-sur-Sûre le **lundi 7 juillet 2025 à 19.00 heures** pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Article 18 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 :

Le conseil communal ne peut prendre de résolution si la majorité de ses membres en fonctions n'est présente.

Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre requis, elle pourra, après une nouvelle et dernière convocation, quel que soit le nombre des membres présents, prendre une résolution sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.

Les deuxième et troisième convocations se feront conformément aux règles prescrites par les articles 12 et 13, et il sera fait mention si c'est pour la deuxième fois ou pour la troisième que la convocation a lieu ; en outre la troisième convocation rappellera textuellement les deux premières dispositions du présent article.

Un membre du conseil qui, sans motif légitime, n'aura pas été présent à trois séances consécutives pourra, sur la proposition du conseil, être déclaré démissionnaire par le Ministre de l'Intérieur.

1. Démission d'un fonctionnaire communal - décision (huis clos)
2. Création de deux postes de fonctionnaire pour les besoins du service technique – décision
3. Avant-projet détaillé pour la construction de la nouvelle école fondamentale – approbation
4. Modifications des modalités d'attributions de cadeaux – décision
5. Demande d'un crédit supplémentaire – approbation
6. Fixation des taux d'impôt foncier et d'impôt commercial exercice 2026 - décision
7. Modification du règlement-taxe relatif à l'eau potable – approbation
8. Modification du règlement de circulation - approbation
9. Transactions immobilières – acte de vente de plusieurs parcelles à Burden – approbation
10. Droits de préemption concernant des ventes de terrains – décision
11. Convention relative aux participations financières du Ministère du Logement et de l'Aménagement du territoire - approbation
12. Convention « Naturpakt » avec SICONA Centre - approbation
13. Adhésion de la commune d'Ettelbruck au Syndicat Intercommunal du Centre pour la Conservation de la Nature (Sicona) – décision
14. Proposition d'un représentant de la commune d'Erpeldange-sur-Sûre au conseil de gérance de la société « NORDSTAD Entwicklungsgesellschaft, Sàrl » - décision
15. Poursuite des discussions exploratoires avec les communes de Diekirch, d'Ettelbruck et de Schieren en vue d'une éventuelle fusion – approbation
16. Rapport des délégués aux syndicats intercommunaux
17. Divers / point d'information sur des sujets d'actualité et questions orales.

Erpeldange-sur-Sûre, le 1^{er} juillet 2025

pour le Collège des Bourgmestre et Echevins:

Le Président,

Le Secrétaire,

